

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2015**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DUFOUR Marie-José, DUFOUR Patricia, LAURENT Armelle, RENOTTE Bernard, MANZINALI Jean-Paul, REMY Alexandre, DEMUTH Jean-Pierre, PICCINELLI Florent, LETANG Magali

Etaient Absents: Mesdames THETIOT Carine t Monsieur MALARET Ronny

Secrétaire de séance : Monsieur PICCINELLI Florent

1. Demande de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) – Réfection du monument aux Morts :

Le Conseil Municipal décide d'entreprendre des travaux sur le monument aux morts et le carré militaire dans le cimetière communal pour un montant HT de 5 889 €uros

ACCEPTE le devis présenté et sollicite auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) une subvention pour l'aider à financer ces travaux.

2. Participation aux charges de fonctionnement écoles maternelles et primaires de Piennes - année scolaire 2014/2015 :

Madame le Maire donne lecture du courrier de la commune de Piennes concernant la demande de participation aux charges de fonctionnement d'un enfant de notre commune

Le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 170 €uros à la commune de Piennes pour notre participation aux charges de fonctionnement pour l'année 2014/2015.

3. Demande de subvention – Dotation de solidarité 2015 :

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter dès à présent la subvention relative à la dotation de solidarité du Conseil Général pour les acquisitions réalisées et payées :

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général une subvention au titre de la dotation de solidarité annuelle pour les travaux réalisés suivants :

	Montant H.T.
Achat d'une armoire coupe-feu	2 414.00
Doublage des murs école	2 168.00
Démontage radiateur école	1 370.76

TOTAL :	5 952.76 €uros HT

Certifie que les dépenses correspondantes ont été imputées en section d'investissement articles 21311 et 21312 pour l'exercice 2015.

4. Virement de crédit n°4 :

Le Conseil Municipal apporte les modifications suivantes :

Article 2188 opération 5007 (achat jeux) :	+ 200 €uros
Article 2138 opération 5002 (achat bâtiment) :	- 200 €uros

5. Demande de subvention – Dotation d’investissement transitoire 2015 :

Madame le Maire expose à l’assemblée qu’il y a lieu de solliciter dès à présent la subvention relative à la dotation d’investissement transitoire du Conseil Général pour les acquisitions réalisées et payées :
Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général une subvention au titre de la dotation d’investissement transitoire pour les travaux réalisés suivants :

	Montant H.T.
Travaux de peinture et sol à l’école	5 583.50

TOTAL :	5 583.50 €uros HT

Certifie que la dépense correspondante a été imputée en section d’investissement article 21312 pour l’exercice 2015.

6. Rapport du Service des Eaux, année 2014 :

Le Conseil Municipal accepte le rapport du Service des Eaux présenté par la SAUR pour l’exercice 2014.

7. LOCATION TERRAIN COMMUNAL « CIMAS » :

Le bail de Monsieur DEMUTH Jean-Pierre arrive à échéance le 31 décembre 2015, il est nécessaire de le renouveler.

Le conseil municipal décide de relouer le terrain communal « Cimas», pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu’ au 31 décembre 2024, pour une superficie de 1 Ha 81 à Monsieur DEMUTH Jean-Pierre domicilié 25, Grand’Rue à VILLE-AU-MONTOIS pour un montant annuel de 134.36 €uros pour l’année 2014 indexé suivant l’indce du fermage.

Un bail sera établi. Le recouvrement sera fait entre les mains du receveur municipal de LONGUYON

8. LOCATION TERRAIN COMMUNAL « TOURNIE EN ROIE » :

Le bail de Monsieur RENAULD Gérald arrive à échéance le 31 décembre 2015, il est nécessaire de le renouveler.

Le conseil municipal décide de relouer le terrain communal « Tournie en Roie», pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu’ au 31 décembre 2024, pour une superficie de 1 Ha 95 à Monsieur RENAULD Gérald domicilié 21, Grand’Rue à VILLE-AU-MONTOIS pour un montant annuel de 144.72 €uros pour l’année 2014 indexé suivant l’indice du fermage.

Un bail sera établi. Le recouvrement sera fait entre les mains du receveur municipal de LONGUYON.

9. DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI DE DEPOT D’UN AGENDA D’ACCESSIBILITE PROGRAMEE (AD’AP) :

Considérant que la commune de VILLE-AU-MONTOIS, propriétaire d’établissement recevant du public ou d’installation ouverte au public non accessible au 31 décembre 2014, doit élaborer un agenda d’accessibilité programmée (Ad’AP),

Considérant la nécessaire concertation avec les différents acteurs et instances concernés pour identifier des priorités d’aménagement et la nécessité d’échelonner les différents travaux de mise en accessibilité sur les bâtiments ou les installations propriété(s) de la commune,

Considérant que la commune de VILLE-AU-MONTOIS reste très sensible à l’intégration des personnes en situation de handicap sur son territoire,

Considérant que la demande de prorogation des délais de dépôt de l’agenda d’accessibilité programmée est faite par le propriétaire ou l’exploitant au plus tard trois mois avant l’expiration du délai imparti pour déposer l’agenda, soit avant le 27 juin 2015, auprès des services préfectoraux,

Le conseil municipal décide et autorise Madame le maire à présenter la demande de prorogation du délai de dépôt de l’agenda d’accessibilité programmée (AD’AP) au préfet.

10. Location Chalet à compter du 1^{er} octobre 2015 :

le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la location du chalet et fixe les tarifs suivant à compter du 1^{er} octobre 2015

Week end :

- Habitants de la commune : 200 €uros
- Hors commune : 300 €uros

Caution : 500 €uros

Location vaisselle :

- Habitants de la commune : 30 €uros
- Hors commune : 50 €uros

Enterrement : 30 €uros

Association locale : gratuite

association extérieure : 90 €uros

Casse :

Assiettes plates : 1.20 euros l'assiette plate

Bols : 1.20 euros le bol

Assiettes à desserts : 1.20 euros l'assiette

Tasse à café : 1.20 euros la tasse à café

Gobelets 30 cl : 1.20 euros le gobelet

Verres ballon 19 cl : 1.20 euros le verre ballon 19 cl

Coupes ballon 13 cl : 1.50 euros le verre ballon 13 cl

Brocs 1 l : 4 euros le broc

Fourchettes : 1 euro la fourchette

Cuillère : 1 euro la cuillère

Cuillère à café : 0.50 euros la cuillère

Couteaux à steak : 1.20 euros le couteau à steak

Saladiers : 5 euros le saladier

Plateaux : 5 euros le plateau

Ramasse couverts : 6 euros le ramasse couvert

Couvercles pour ramasse couverts : 7 euros le couvercle pour ramasse couvert

Percolateur : 200 euros le percolateur

Cuillère à glace : 6 euros la cuillère à glace

Tire-bouchon : 5 euros le tire-bouchon

Coupe à glace : 1euro la coupe à glace

Louche : 1 euros la louche

Spatule haute température : 5 euros la spatule

Spatule : 5 euros la spatule

Fouet : 5 euros le fouet

Corbeille à pain : 4 euros la corbeille à pain

Plaque de cuisson : 11 euros la plaque